

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1296-027444-0003-04



eco/pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500  
MME SABLIERE JACQUELINE  
29 RUE DESAIX  
65000 TARBES

1296-027444-1-1-04-027444

payé le 25/10/2020

Vos références

Numéro fiscal (C) : 55 29 768 946 331  
Référence de l'avis : 20 65 4162404 66

Numéro de propriétaire : 440 G04157Z

Débiteur(s) légal(aux) :  
USUFRUITIER 4101 MBFGKT  
MME GUITTET JACQUELINE THERESE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020

2 786,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

**Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.**

**Important :** si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

**ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

MME SABLIERE JACQUELINE  
29 RUE DESAIX  
65000 TARBES

\*

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES

20 65 4162404 66 C 221 2020 65028 15/10/2020

Montant : 2 786,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 30501  
94974 CRETEIL CEDEX 9

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

206541624044 MME

SABLIERE

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

674440000415 50004700051442101101500000073001 078400

## Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :

SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 50

- pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 440 TARBES

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	29,90%	29,90%	%	0,398%	24,69%	0,196%	8,11%	0,211%	
Taux 2020	29,90%	29,90%	%	0,533%	24,69%	0,172%	7,92%	0,207%	
Adresse		29 RUE DESAIX							
Base ①	2079			2079	2079	2079	3562	2079	
Cotisation	622			11	513	4	298	4	1452
Cotisation lissée ②									
Adresse		62 RUE LARREY							
Base ①	1941			1941	1914	1941	1955	1941	
Cotisation	580			10	473	3	155	4	
Cotisation lissée ②	586			10	473	3	155	4	1231
Cotisation 2019									
Cotisation 2020	1208			21	986	7	453	8	2683
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	%	
Base terres non agricoles Base terres agricoles									
Cotisation 2019									
Cotisation 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de - 1 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans. Ce montant comprend la part incitative à hauteur de 16€. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			103
						Dégrèvement Habitation principale			
			Dégrèvement JA État						
			Dégrèvement JA Collectivité						
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2786</b>